



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de juillet à 18 h 30, se sont réunis à la salle Saint-Joseph de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 23 juillet 2020.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD ; François FONTAINE ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Catherine RICHOMME ; Frédéric DUNET

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Etaient excusés : Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU ; Daniel MORICEAU ; Karine MARTIN (Receveur municipal)

Secrétaire de séance : Catherine RICHOMME

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020

Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte -rendu de la séance du 23 juillet 2020

Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité

1 – Délégation de compétences du Comité Syndical au Président du Syndicat

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : UNANIMITE

2 – Indemnité du Président

Jean-Noël DESBOIS souhaiterait savoir si l'indemnité de Monsieur le Président a évolué par rapport au précédent mandat. Monsieur le Président indique que celle-ci est identique à la précédente mandature soit environ 280 euros net mensuel.

VOTE : UNANIMITE

3- Indemnité du secrétaire administratif



Monsieur le Président précise que l'indemnité du secrétaire administratif n'a pas évolué depuis 1985. Cette revalorisation correspond à une augmentation de l'indemnité de 40 euros soit 215 euros net mensuel.

VOTE : UNANIMITE

4- Constitution des commissions à caractère permanent

Deux commissions à caractère permanent sont installées :

- Commission travaux
- Commission scolaire

Monsieur le Président propose la composition suivante :

Commission travaux : Denis LENORMAND, Francois FONTAINE, Nicolas AMBROSINI, Roger COUE.

Commission scolaire : Denis LENORMAND, Caroline LEBEAU, Claude BODET, Catherine RICHOMME.

Daniel MORICEAU étant absent, Monsieur le Président propose à Jean-Noël DESBOIS de choisir la commission dans laquelle il souhaite siéger. Monsieur DESBOIS choisit la commission travaux.

Les commissions sont donc composées ainsi :

Commission travaux : Denis LENORMAND, François FONTAINE, Nicolas AMBROSINI, Roger COUE, Jean-Noël DESBOIS.

Commission scolaire : Denis LENORMAND, Caroline LEBEAU, Claude BODET, Catherine RICHOMME, Daniel MORICEAU.

Claude BODET souligne qu'il est important que les deux Communes aient le même niveau d'information. La communication entre les services devra donc être optimale.

VOTE : UNANIMITE

5- Approbation du Compte de gestion 2019 du Budget Principal

Nicolas CRIAUD présente le compte de gestion en lieu et place du Receveur municipal, Madame Karine MARTIN, excusée pour cette séance du Comité Syndical.



Monsieur le Président demande à Thomas LEMONNIER que signifie le terme « journée complémentaire » dans la phrase « STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ». Thomas LEMONNIER indique qu'il est possible de procéder à du mandatement et au titrage les premières semaines de janvier N sur l'exercice budgétaire N-1.

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget principal du Syndicat de la Madeleine, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe vente d'électricité

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe vente d'électricité, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- Approbation du compte administratif 2019 du Budget Principal

Monsieur le Président commente le compte administratif 2019 du Budget Principal.

Claude BODET interroge sur la différence d'environ 30 000 € dans le poste des charges à caractère général entre 2018 et 2019. Thomas LEMONNIER indique que suite à une renégociation des contrats d'énergie de la Ville, la Ville de Guérande a payé directement ces factures sur son budget et le syndicat sans délibération l'y autorisant n'a pas pu rembourser la Ville. Le Syndicat a depuis régularisé la situation.

Nicolas CRIAUD demande au secrétaire administratif sur quelle base est calculée la subvention d'investissement. Thomas LEMONNIER indique que cette subvention versée par les 2 communes est calculée selon les mêmes critères que la participation de fonctionnement soit la population scolaire, la population sportive, le nombre d'habitants et le potentiel fiscal 3 taxes.

Monsieur CRIAUD indique que le taux de réalisation des dépenses d'équipement est faible en 2019. Jean-Noël DESBOIS demande quels travaux étaient prévus en 2019. Thomas LEMONNIER indique qu'il s'agissait de travaux de voirie. Nicolas CRIAUD précise qu'un diagnostic voirie a été engagé et qu'il permettra de fixer une priorisation des travaux à effectuer. Ce diagnostic sera présenté aux élus en commission travaux.

Le vote de cette délibération est confié à Roger COUE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE



8- Approbation du compte administratif 2019 du Budget Annexe vente d'électricité

Claude BODET interroge sur la différence entre le montant inscrit au BP et le CA 2019 dans le poste des charges à caractère général. Thomas LEMONNIER indique que le budget de fonctionnement contient essentiellement des recettes, il convient donc de l'équilibrer avec des dépenses. Cependant, à titre exceptionnel, le budget annexe peut reverser une partie de son excédent au budget principal.

Jean-Noël DESBOIS demande quelle est la durée de l'emprunt des panneaux photovoltaïques. Le secrétaire administratif explique que l'emprunt global pour financer l'école est de 25 ans, cependant, le remboursement du budget annexe vers le budget principal pour financer l'acquisition des panneaux est de 13 années.

Jean-Noël DESBOIS demande quelle est la durée du contrat de rachat EDF OA. *Le contrat a une durée de 20 ans soit jusqu'au 27 septembre 2030.*

Le vote de cette délibération est à nouveau confié à Roger COUE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE

9- Affectation définitive des résultats 2019 du Budget Principal

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

10- Affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe vente d'électricité

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

11- Décision modificative n°1/2020 – Budget Principal

Monsieur le Président indique que la crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné un nombre important de remboursement pour les locations de salles, il est donc nécessaire d'ajouter des crédits au chapitre budgétaire 67 « Dépenses exceptionnelles ».

VOTE : UNANIMITE



12- Décision modificative n°1/2020 – Budget Annexe vente d'électricité

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

13- Versement d'un fonds de concours au Sydela – Travaux rue des Métais

Monsieur le Président précise que ces travaux concernent l'ajout de candélabres et d'effacement de réseaux.

Jean-Noël DESBOIS demande quand seront achevés les travaux, Monsieur le Président indique début octobre.

Nicolas AMBROSINI demande pourquoi les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques ne sont pas inclus à cette délibération. Thomas LEMONNIER indique que les travaux effectués par le Sydela sur l'éclairage public sont considérés comme le versement d'une subvention d'équipement, justifié par une délibération. Dans le cas où les poteaux seraient mixtes, Electricité/Télécom, cela nécessitera la signature d'une convention tripartite entre le Sydela/Orange/Syndicat. La signature de cette convention est autorisée par la délibération 2020_03_01 « Délégation de compétences du Comité Syndical au Président ».

VOTE : UNANIMITE

Divers sujets sont évoqués avant de lever la séance :

Jean-Noël DESBOIS demande quelle sera la fréquence des commissions permanentes. Nicolas CRIAUD indique qu'elles seront plus nombreuses que les Comités Syndicaux. Ces derniers sont au nombre de 4 ou 5 par an.

François FONTAINE indique que les horaires de l'éclairage public ne sont actuellement pas adaptées. Se rapprocher d'Olivier CARTIER si côté Ville de Guérande sinon services techniques de Saint-Lyphard.

Monsieur le Président clôture la séance à 19 heures 25.

Catherine RICHOMME
Secrétaire de séance



